



**Comité européen
des régions**



Version du 07/02/2022, 18:45

ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET LOCALE EURO-MÉDITERRANÉENNE

Recommandations pour 2022

Adoptées lors de la huitième réunion de la commission du développement territorial durable de l'ARLEM, tenue dans un format hybride le 7 février 2022 à Marseille, en France.

Vingt-six ans après que la déclaration de Barcelone a fixé l'objectif d'établir un espace de paix et de prospérité partagé autour de la Méditerranée, de nombreux buts ciblés restent encore à atteindre, et les défis à relever restent nombreux. L'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) poursuit son engagement de porte-voix et plateforme des collectivités locales et régionales afin de promouvoir la territorialisation des politiques sectorielles euro-méditerranéennes et de promouvoir la coopération au niveau territorial.

Onze années après les printemps méditerranéens qui ont eu lieu au sein des États de la rive méridionale de la Méditerranée, les soulèvements populaires ont conduit à des résultats disparates en ce qui concerne les réformes démocratiques réclamées par la rue et ont donné lieu dans certains cas à des conflits armés.

La crise climatique qui affecte la planète entière impacte durement la zone méditerranéenne, deuxième zone au monde la plus touchée par le changement climatique après l'Antarctique. Comme l'a souligné le **Groupe** d'experts international sur l'évolution du climat, en Méditerranée, le changement climatique sera l'un des plus radicaux au monde. Tous les types de phénomènes y subissent des changements: vagues de chaleur ou de froid, inondations, pluies extrêmes, sécheresses, risques d'incendie, baisse des vents moyens, augmentation des cyclones méditerranéens, phénomènes côtiers, etc. La région fait face à des menaces graves, en particulier le stress hydrique, la détérioration de la production alimentaire, l'insécurité alimentaire, la désertification et une grave pollution.

Ces menaces ont été exacerbées au cours des dernières décennies par le développement démographique (plus de 500 millions d'habitants, soit le double d'il y a 40 ans), la migration vers les zones urbaines et le tourisme. La combinaison de tous ces éléments impacte gravement le tissu économique, politique et social des sociétés méditerranéennes.

La crise pandémique a constitué un catalyseur des changements déjà à l'œuvre en aggravant notamment les fractures, les déséquilibres et les tensions au sein des sociétés. Cela provoque des flux migratoires considérables, véritable hémorragie d'êtres humains, en particulier des jeunes, poussés par l'espoir d'une vie meilleure et surtout d'un avenir.

Dans le même temps, l'urbanisation croissante présente des défis pour la planification, l'urbanisme, les matériaux et leur financement, pour que les villes du futur soient plus durables. Les projections actuelles en matière d'urbanisation suggèrent que les villes des pays du Sud pourraient recevoir 96 % de l'augmentation totale de la population urbaine d'ici 2050.

L'évolution poussive de l'économie avant la pandémie de COVID-19 a pris, dès lors que cette dernière s'est déclenchée, des allures de récession. Si les confinements ont affecté l'ensemble de l'économie, le secteur touristique, d'une importance cruciale, a été particulièrement touché. Ce sont les groupes vulnérables qui ont été frappés le plus durement par les retombées de la crise de la COVID-19, et les taux de pauvreté se sont orientés à la hausse.

Face à cette situation complexe, une coopération forte entre les différents pays est indispensable, aucun pays ne pouvant à lui seul faire face aux menaces. Il s'agit d'une responsabilité internationale et collective.

Cela justifie d'autant plus la coopération au sein de l'ARLEM pour renforcer la coopération entre les collectivités locales et régionales des trois rives de la Méditerranée.

Au début de l'année 2022, les représentants locaux et régionaux qui se rencontrent au sein de l'ARLEM ont fait le bilan d'une année marquée par les éléments énumérés ci-dessus. Malgré tout, ils s'attachent, tous ensemble, à poser des jalons pour développer la résilience et opérer une reconstruction de meilleure qualité, dans une démarche qui englobe tous les acteurs de la gouvernance et l'ensemble de la société, avec pour balise le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et ses objectifs de développement durable (ODD). Cette orientation inspire aussi les objectifs communs fixés dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et le partenariat renouvelé avec le voisinage méridional de l'UE, cadre fondamental pour l'ARLEM.

L'année 2022 devrait être aussi celle du point de départ de la mise en œuvre de ce nouveau programme pour la Méditerranée et du «cadre financier pluriannuel», la nouvelle période de programmation budgétaire à long terme de l'UE, qui s'étend jusqu'en 2027 et se caractérise par une structure de financement remaniée dans des proportions significatives, en vertu de laquelle l'approche géographique, dans le nouvel instrument «L'Europe dans le monde» (instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale), a été renforcée.

Les développements récents, en particulier la pandémie de COVID-19, n'ont fait que souligner toute la pertinence des trois champs d'action qui avaient été définis par le plan d'action de l'ARLEM pour la période 2020-2022, à savoir le développement durable, l'action climatique et l'émancipation des femmes.

En tant que représentante de la dimension territoriale de l'Union pour la Méditerranée, l'ARLEM a la capacité de soutenir, au niveau local et régional, la coopération entre l'Union européenne et ses voisins méridionaux.

RECOMMANDATIONS DE L'ARLEM POUR 2022

Développement économique durable

1. Un développement social, de nature inclusive et durable, doit accompagner celui de l'économie, afin de favoriser la résilience de la population et la stabilité générale. À cette fin, il y a lieu, tout à la fois, de renforcer les autorités officielles, y compris au niveau local et régional, et de suivre la manière dont elles assurent des services publics de base.
2. L'ARLEM accueille favorablement le plan économique et d'investissement du nouveau programme pour la Méditerranée de l'Union européenne qui vise à stimuler la reprise socio-économique à long terme dans le voisinage méridional.
3. L'ARLEM espère que son rapport sur *La réorientation du secteur des services: transfert des compétences du secteur du tourisme* (rapporteur: M. Mohamed Boudra, président de l'Association des maires du Maroc), qu'elle adoptera en session plénière au mois de novembre, permettra d'apporter des solutions concrètes pour la nécessaire modernisation du secteur et la mobilité des travailleurs qui ont été particulièrement touchés par la crise générée par la COVID-19.
4. L'ARLEM plaide pour que la Commission européenne mette l'accent sur l'esprit d'entreprise, notamment chez les jeunes et en particulier chez les femmes, ainsi que sur les investissements en faveur du développement durable de l'économie dans son voisinage méridional. L'ARLEM plaide pour que la Commission européenne prenne des initiatives spécifiques dans ces domaines et favorise les échanges d'expériences parmi les jeunes en matière d'entrepreneuriat.
5. L'ARLEM contribue à promouvoir l'esprit d'entreprise des jeunes, grâce à son prix de l'«entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée», dont c'est déjà la quatrième édition, l'esprit d'entreprise étant un vecteur du développement économique dans la région méditerranéenne; l'ARLEM aide à mettre en évidence des exemples de réussites de jeunes entrepreneurs de la région méditerranéenne, qui peuvent représenter une source d'inspiration pour d'autres. Cette initiative vise aussi à démontrer l'incidence positive que les collectivités locales et régionales des pays partenaires méditerranéens peuvent avoir sur l'écosystème entrepreneurial, ainsi qu'à attirer l'attention sur la manière dont les jeunes entrepreneurs de ces États prennent activement leur avenir en main et créent des emplois, au profit du développement économique local.
6. L'Union pour la Méditerranée pourrait envisager de créer une communauté de l'entrepreneuriat méditerranéen, qui réunirait les lauréats de son prix et les candidats présélectionnés, venant de différents secteurs et œuvrant à des niveaux d'innovation variés.

7. Le rapport de l'ARLEM sur *Les écosystèmes d'innovation et les jeunes entreprises en Méditerranée en tant que moteurs de la reprise socio-économique, de la transformation numérique et du développement durable après la crise de la COVID-19* (rapporteur: M. Juan Manuel Moreno Bonilla, président de la junte d'Andalousie, représentant l'Association des régions frontalières européennes), qui sera adopté lors de la prochaine session plénière, fournira une analyse des différents systèmes d'entrepreneuriat en Méditerranée et un examen de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur ces derniers, dans le but de recenser les principales difficultés et possibilités apparues lors de la crise économique à laquelle elle a donné lieu, de faire l'inventaire des bonnes pratiques et des expériences réussies de la région méditerranéenne ou de celles d'autres zones géographiques qui sont susceptibles d'être exportées en Méditerranée, et de formuler un certain nombre de recommandations.

2022, Année européenne de la jeunesse

8. L'Année européenne de la jeunesse en 2022 aura pour objectif de développer des perspectives d'avenir meilleur pour les jeunes qui ont été gravement impactés par les conséquences de la crise pandémique. Cette opération permettra d'encourager les jeunes à devenir des citoyens actifs, acteurs du changement. L'ARLEM soutient ces objectifs et plaide pour le renforcement et la promotion des échanges entre les jeunes de l'Union européenne et ceux de la zone méridionale. L'ARLEM recommande à ses membres de s'appuyer sur tous les dispositifs existants pour encourager ces échanges.
9. L'ARLEM recommande d'étendre le réseau YEP (Young Elected Politicians) mis en place par le Comité européen des régions aux jeunes élus (moins de 40 ans) de la rive méridionale pour promouvoir les échanges d'expériences et de savoir-faire en matière de gouvernance locale, ainsi que pour leur permettre de participer aux formations spécifiques organisées sur les questions européennes.
10. L'ARLEM soutient et encourage les initiatives citoyennes faisant la promotion de la citoyenneté active des jeunes, telles que le Conseil méditerranéen de la jeunesse qui rassemble des jeunes de tout le pourtour méditerranéen. L'ARLEM recommande des échanges réguliers avec ce type d'instance pour mieux intégrer les aspirations des jeunes dans les politiques qui sont mises en place aux niveaux local et transfrontalier ou dans le cadre de la coopération entre les autorités locales et régionales méditerranéennes.

L'action pour le climat en Méditerranée

11. L'ARLEM demande que les collectivités locales et régionales soient pleinement associées à la mise en œuvre du nouveau programme pour la Méditerranée en matière de transition écologique (qu'il s'agisse de résilience climatique, d'énergie ou d'environnement), car il convient de tirer parti du potentiel qu'offre un avenir à faible intensité de carbone, de protéger les ressources naturelles de la région et de générer une croissance verte.
12. La 27^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 27) qui se tiendra du 7 au 18 novembre 2022 dans la ville balnéaire de Charm el-Cheikh (Égypte) représente une importante occasion pour les autorités locales et régionales de la Méditerranée d'intensifier leurs

efforts, en tenant compte des déclarations ministérielles de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique, sur l'énergie et sur l'économie bleue adoptées en 2021, en vue de renforcer le rôle des collectivités territoriales au sein de la gouvernance mondiale pour améliorer la mise en œuvre des ODD des Nations unies, réduire les émissions de gaz à effet de serre et relever les ambitions en matière de climat.

13. La COP 27 est l'occasion pour les autorités locales et régionales de faire évoluer le langage adopté dans le cadre du pacte de Glasgow pour le climat: l'ensemble de décisions comprend une série de points d'accord, notamment sur le renforcement des efforts visant à renforcer la résilience face au changement climatique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à fournir les financements nécessaires à ces deux fins. Les États ont réaffirmé le devoir qu'ont les pays développés de tenir la promesse de fournir 100 milliards d'USD aux pays en développement. Ce pacte souligne «qu'il est urgent de mener une action concertée à plusieurs niveaux», ouvrant la porte à une participation accrue des autorités locales et régionales dans le cadre des négociations internationales sur le climat.
14. Il est très important de faire avancer le programme d'adaptation en examinant des solutions fondées sur la nature. La dégradation des terres est un autre sujet brûlant à l'approche de la COP 27, et la transformation des systèmes alimentaires est cruciale pour relever les défis posés par le changement climatique, ainsi que pour préserver la biodiversité et éviter de graves répercussions sur la sécurité alimentaire. Les paysages méditerranéens présentent un vaste potentiel pour stopper et inverser la perte de la nature, réduire les émissions mondiales et atteindre les objectifs de développement durable.
15. À la suite de l'adoption de son rapport intitulé *L'économie bleue pour les collectivités locales en Méditerranée* (rapporteur: M. Vincenzo Bianco, Italie/PSE), l'ARLEM continuera d'œuvrer en faveur d'une économie bleue intelligente et résiliente pour ce qui est de l'utilisation durable des ressources océaniques pour la croissance économique, l'amélioration des moyens de subsistance et des emplois, ainsi que la santé des écosystèmes océaniques. Dans ses activités, l'ARLEM cherchera à établir des synergies avec le CdR dans le cadre de ses travaux menés dans ce domaine, plus particulièrement en ce qui concerne le suivi de l'avis sur l'*Initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale* (rapporteur: M. Samuel Azzopardi, Malte/PPE).
16. L'ARLEM apportera sa contribution en poursuivant et en développant également sa très fructueuse coopération avec le secrétariat de l'UpM, ainsi que ses efforts pour soutenir et faciliter le dialogue régional sur l'économie bleue.
17. L'ARLEM demande que les collectivités locales et régionales soient associées à la mise en œuvre de la stratégie euro-méditerranéenne pour l'eau, laquelle pourrait définir un cadre essentiel pour la gestion des ressources hydriques et devrait donner la possibilité de réaliser des progrès concernant la protection de l'environnement dans cette région, si fortement touchée par les effets néfastes du changement climatique.

18. L'ARLEM encourage les villes et les régions du bassin méditerranéen à s'impliquer dans les actions en matière climatique ainsi que dans les coopérations existantes en la matière, notamment la Convention des maires qu'elle soutient fortement.

L'émancipation des femmes

19. L'ARLEM s'engage à promouvoir l'émancipation des femmes, ainsi que l'égalité des droits et des chances entre femmes et hommes, outils essentiels pour favoriser la justice, la cohésion sociale, la stabilité régionale et le développement socio-économique. Pour encourager l'émergence de sociétés plus justes, plus démocratiques, plus stables, prospères et inclusives, il convient d'éliminer les obstacles à la participation active des femmes à la vie de la société en général, à la vie économique, intellectuelle et politique, et de lever toute barrière, juridique ou autre, qui entrave leur implication dans la vie de la cité, leur engagement dans tous les secteurs de la vie sociale et en politique, dans les processus électoraux, ainsi que leur représentation à l'issue des scrutins, notamment aux postes à responsabilités.
20. L'ARLEM plaide pour que le cadre réglementaire puisse assurer aux femmes la pleine jouissance de leurs droits et libertés civiles ainsi que l'égalité face à l'emploi, et puisse combler l'écart entre les sexes en ce qui concerne l'emploi et les rémunérations. L'ARLEM plaide pour que ce cadre réglementaire mette fin aux violences sexuelles et domestiques, et encourage ses membres à prendre des initiatives dans ce domaine (campagne d'information, mise en place d'un numéro d'appel spécifique, formation des agents des services publics, sensibilisation à l'école, programmes éducatifs, etc.). L'ARLEM recommande des actions d'échange d'expériences entre ses membres dans ce domaine, en particulier en matière de sensibilisation des femmes et des hommes à l'égalité des droits et à la lutte contre les violences faites aux femmes. Dans ce sens, l'ARLEM rappelle l'importance des impulsions données par l'UE pour intensifier et accélérer les progrès vers l'égalité entre les hommes et les femmes, telles qu'elles figurent dans son troisième plan d'action en la matière, portant sur la période 2021-2025.

Migration

21. Si les conflits continuent d'être un facteur clé des déplacements volontaires et forcés, le changement climatique commence à jouer un rôle dans le déplacement des populations. La mer Méditerranée constitue une voie privilégiée pour les migrants et les réfugiés qui tentent de se construire un avenir sûr en Europe. Ces traversées constituent pour la grande majorité d'entre elles des odyssées tragiques où enfants, femmes et hommes perdent la vie, et ce alors que les pays européens ont renforcé leurs frontières terrestres et maritimes ainsi que les refoulements.
22. L'ARLEM accueille favorablement le volet concernant la migration et la mobilité du nouveau programme pour la Méditerranée proposé par la Commission européenne en février 2021, en ce qu'il prévoit un partenariat renforcé pour faire face ensemble aux défis que sont les déplacements forcés et la migration irrégulière, et pour favoriser des voies d'entrée légales et sûres pour la migration et la mobilité.
23. L'ARLEM plaide pour que les collectivités locales et territoriales soient davantage associées aux actions qui seront développées en la matière.

Réseau Erasmus des conseillers

24. L'ARLEM recommande d'élargir le dispositif «Erasmus pour les élus locaux et régionaux» dont il est question dans l'avis que le Comité des régions a adopté le 31 janvier 2018 pour y inclure également les élus de la rive sud de la Méditerranée, et ainsi faire mieux connaître aux élus et aux citoyens les sujets, les programmes et les financements européens et promouvoir l'échange d'expériences entre élus spécialistes des questions européennes.

Le partenariat renouvelé entre l'Union européenne et ses voisins du Sud

25. L'ARLEM se réjouit des nouvelles perspectives ouvertes par le nouveau programme pour la Méditerranée lancé par la Commission européenne en février 2021; l'ARLEM partage l'esprit de partenariat et de coopération qui le sous-tend pour relever les défis communs, dans l'intérêt mutuel de l'Union européenne et des pays du voisinage méridional.
26. L'ARLEM lance un appel à l'UE et à ses pays partenaires pour que, lorsqu'ils planifient le développement économique, les échanges et les investissements dans ce cadre, ils tiennent compte des collectivités locales et régionales de manière systématique, en ce qu'elles constituent des moteurs de développement territorial qui sont proches de la population. Les bienfaits qui découlent de la coopération doivent percoler au-delà des capitales. Il convient de ne pas accentuer les énormes disparités territoriales qui existent au sein de pays voisins, mais, au contraire, de les réduire grâce à de nouvelles initiatives.
27. Dans ce sens, l'ARLEM propose la création de forums ad hoc de dialogue et d'échange à plusieurs niveaux entre les représentants des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux et de la société civile des pays européens et de ceux du voisinage méridional afin de promouvoir la bonne gouvernance et la participation aux processus décisionnels.

Le cadre financier 2021-2027 de l'UE et le plan économique et d'investissement pour le voisinage méridional

28. L'ARLEM se félicite de la proposition de la Commission européenne de mobiliser jusqu'à 7 milliards d'EUR au service de la mise en œuvre du programme. Si l'on y ajoute les garanties au titre du Fonds européen pour le développement durable Plus et les financements au titre de la plateforme d'investissement pour le voisinage, ce sont jusqu'à 30 milliards d'EUR d'investissements privés et publics qui pourront être mobilisés dans le voisinage méridional.
29. Pour ce qui est du nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – «L'Europe dans le monde», doté de 79,5 milliards EUR, que l'UE a créé pour coopérer avec les pays voisins, l'ARLEM se félicite que son pilier géographique affecte aux collectivités locales un montant d'au moins 500 millions d'EUR. Dans la logique de cette approche fondée de manière plus marquée sur la géographie, elle invite les délégations de l'UE à prendre en considération le fait que les pouvoirs territoriaux et leurs associations constituent des moteurs essentiels du développement durable, ainsi que des partenaires pour la programmation.

Vaccination contre la COVID-19

30. L'ARLEM constate avec inquiétude les disparités dans les niveaux de vaccination des différents pays du bassin Méditerranéen, et rappelle encore une fois la nécessité de vacciner de façon égalitaire les populations pour assurer la sortie de cette crise sanitaire. Les citoyens doivent accéder plus aisément aux vaccins contre la COVID-19, indépendamment de la nationalité, de l'origine ethnique ou du degré de prospérité. Au même titre que la résilience et une préparation adéquate, la solidarité joue un rôle essentiel pour atténuer les conséquences de la pandémie sur la santé publique et l'économie. L'ARLEM se félicite des efforts déjà déployés en commun en faveur de dispositifs de distribution de vaccins tels que COVAX, mais s'inquiète de la lenteur de la démarche.

La Journée de la Méditerranée

31. Faisant sien l'objectif d'encourager une identité méditerranéenne commune et d'accroître la visibilité de la coopération régionale et l'adhésion qu'elle suscite, l'ARLEM se félicite du succès de la célébration, pour la première fois, du 28 novembre comme la «Journée de la Méditerranée», suivant l'initiative prise en 2020 lors du cinquième forum régional de l'Union pour la Méditerranée. Elle encourage une nouvelle fois ses membres à organiser, dans le territoire qu'ils représentent, des manifestations culturelles destinées à renforcer les liens existants, promouvoir les échanges et le dialogue entre les cultures, et mettre la région à l'honneur dans toute sa diversité.
